



Agreement on the Conservation of Cetaceans of the Black Sea, Mediterranean Sea and contiguous Atlantic area, concluded under the auspices of the Convention on the Conservation of Migratory Species of Wild Animals (CMS)

Accord sur la Conservation des Cétacés de la Mer Noire, de la Méditerranée et de la zone Atlantique adjacente, conclu sous l'égide de la Convention sur la Conservation des Espèces Migratrices appartenant à la Faune Sauvage (CMS)



Septième Réunion des Parties à l'ACCOBAMS

Istanbul, République de Turquie, 5 - 8 novembre 2019

24/10/2019

Français

Original : Anglais

ACCOBAMS-MOP7/2019/Inf 14

RAPPORT D'AVANCEMENT SUR LA MISE EN ŒUVRE D'UN PLAN D'ACTION NATIONAL EN ALGÉRIE

*Les participants sont invités à se munir de cet exemplaire pour la Réunion.
Ce document sera disponible uniquement en format numérique durant la Réunion.*

RAPPORT D'AVANCEMENT SUR LA MISE EN ŒUVRE D'UN PLAN D'ACTION NATIONAL EN ALGÉRIE

Par Léa DAVID

L'objectif principal est d'actualiser et de finaliser le Plan d'action national (PAN) pour l'Algérie préparé par le Professeur Zitouni Boutiba en 2011.

Contexte :

L'Algérie a ratifié l'Accord ACCOBAMS en 2007, par un décret présidentiel (N ° 07-95 ; JO n ° 20 du 20 mars 2007). En 2011, le Pr. Boutiba a été mandaté par les autorités nationales, en collaboration avec le Secrétariat Permanent de l'ACCOBAMS, pour élaborer un Plan d'action national pour la conservation des cétacés en Algérie, dans lequel in indiquait que : « L'Algérie, pour mener à bien une politique nationale de conservation de son patrimoine parallèlement avec une gestion rationnelle des ressources suivant les principes de développement durable, devra adopter une stratégie à long terme. Cette dernière pourra s'appuyer sur une connaissance parfaite du terrain et concernera plusieurs points : la formation, le choix des sites à protéger, les principes de gestion, la couverture juridique et réglementaire de toutes les activités de conservation, les programmes d'information et de sensibilisation, la prise en charge des besoins des populations riveraines et leur intégration aux programmes de développement, et enfin les modalités de financement. Par ailleurs, cette stratégie devra s'inspirer de notre culture et de notre histoire, mais aussi prendre en considération les équilibres écologiques du pays pour assurer une pérennité de notre diversité biologique. »

Le document préparé par le Pr. Boutiba présente l'état de l'art et les activités concernant les cétacés en Algérie.

Processus et objectif du PAN :

Afin de mettre à jour le document préparé par le Pr. Boutiba et les actions proposées, différents experts algériens doivent être contactés afin d'organiser des réunions de consultation. Toutes les parties prenantes nationales pertinentes doivent être contactées : experts engagés dans la recherche sur les cétacés, dans le réseau national d'échouage, dans l'éducation, dans la représentation officielle ou engagés dans différents programmes avec ACCOBAMS (ACCOBAMS Survey Initiative, MMO/PAM...) et SPA/RAC.

Les différents points qui feront partie du PAN sont les suivants :

- Législation
- Renforcement du réseau national d'échouage
- Aires spécialement protégées pour les cétacés
- Recherche à l'appui de la gestion et de la conservation, suivi de la distribution et de l'abondance des cétacés
- Observation des cétacés
- Etudes des interactions pêche - cétacés
- Renforcement des capacités
- Education et sensibilisation

Perspectives :

Les Points Focaux du SPA/RAC et de l'ACCOBAMS seront contactés afin de planifier et d'organiser une réunion avec tous les experts au cours du premier semestre de 2020 en Algérie. L'objectif de cette réunion sera d'impliquer toutes les parties prenantes nationales dans le processus de mise à jour et de réviser le document préparé par le Pr. Boutiba en 2011 avec les activités déjà entreprises et les nouveaux défis pour la conservation des cétacés.